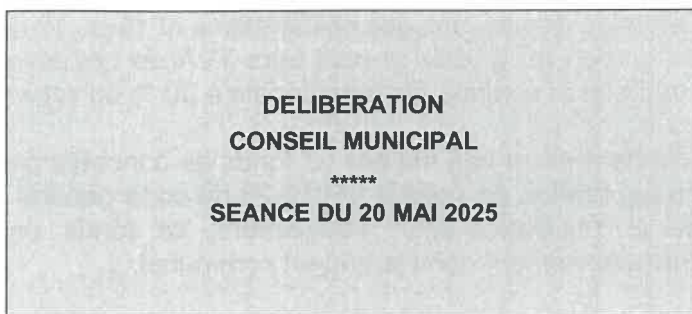




Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 +8

Date de convocation
15 mai 2025

Date d'affichage
15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Robert BESANÇON représenté par Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL représenté par Julien SEYSSEL, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Annie SALAMI, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER, Monique SIMON représentée par Géraldine PÉRÉE.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Extension installation communale d'éclairage public : Grange l'Evêque

N° de délibération : 20250514

Monsieur PHILIPPE expose qu'il y a lieu de prévoir l'extension de l'installation communale d'éclairage public rue Chutry et allée des Caves (Grange l'Evêque).

Monsieur PHILIPPE rappelle que la commune adhère au syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du conseil municipal en date du 20 février 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la fourniture et pose sur support existant à conserver d'un luminaire fonctionnel avec appareillage de classe 2 à LED,
- la fourniture et pose d'un poteau en bois simple de hauteur 10 m équipé d'un luminaire fonctionnel d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED.

Selon les dispositions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 2 800,00 Euros, et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 1 400,00 Euros).

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Comme le permettent les articles L4531-1 et L4531-2 du code du travail aux communes de moins de 5000 habitants, il est possible de confier au maître d'œuvre du SDEA le soin de désigner le ou les coordonnateurs éventuellement nécessaire(s) pour l'hygiène et la sécurité du chantier.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1°) **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus.

2°) **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 1 400,00 Euros.

3°) **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4°) **DEMANDE** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) **PRÉCISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du code général des collectivités territoriales.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

